

ESSAI DE PERSPECTIVE DEMOGRAPHIQUE POUR LE ROYAUME DU MAROC

Etude réalisée au service central des statistiques par Monsieur Paul DUBOIS, administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques (1).

SOMMAIRE

- I — Les données brutes et rectifiées du recensement
 - II — Prévision globale
 - III — Prévision de répartition entre les villes et les campagnes
 - IV — Prévision de structure par âge en 1955 et 1965
 - V — La population marocaine israéliite
 - VI — La population européenne
- Annexe : résumé

Les données d'ensemble les plus récentes sur l'état de la population résidant dans l'ex-zone sud du Maroc ont été fournies par le recensement de 1951-1952 (1951 pour les Européens et les Marocains israéliites - 1952 pour les Marocains musulmans); celles concernant l'ex-zone nord remontent à 1950. Les données sur l'évolution de cette population sont presque inexistantes: il n'existe pas d'état civil obligatoire et il n'y a jamais eu d'enquêtes démographiques par sondage au Maroc. Dans son esprit, la législation de l'ex-zone nord: inscription obligatoire à l'état civil et autorisation d'inhumer

obligatoire était bonne; en fait elle n'a jamais été appliquée correctement. Les variations des taux officiels de natalité et de mortalité de cette partie du Maroc qui passent de 1953 à 1955 respectivement de 16 ‰ à 31 ‰ et 7 ‰ à 12 ‰ ne reflètent en réalité que des variations de l'activité des bureaux de l'état civil, sans lien avec les mouvements réels de la population.

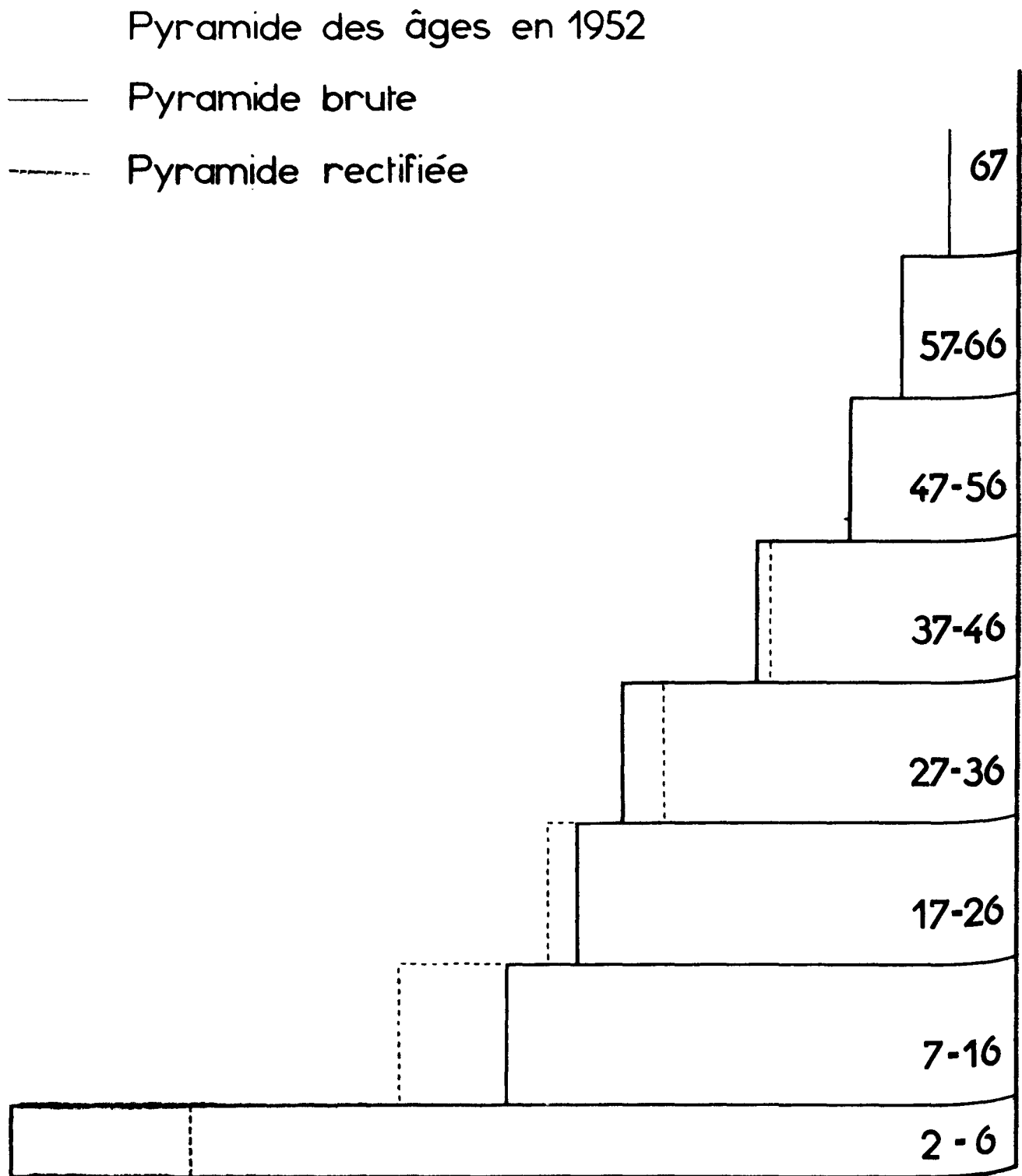
Cependant nous avons voulu nous livrer dans cette étude à une tentative de prévision démographique, tant les problèmes de la population sont importants.

L'action des pouvoirs publics doit être éclairée par une connaissance exacte de la situation si elle veut répondre aux besoins réels du pays; pour être efficaces, la lutte contre le chômage, le plan d'alphabetisation et de scolarisation, le plan quinquennal

(1) Cette étude, postérieure à celle que nous avons réalisée dans le supplément trimestriel au bulletin mensuel de statistique n'en diffère pas essentiellement; mais nous avons appliqué les perspectives à l'ensemble du Maroc au lieu de nous limiter à l'ex-zone sud et nous avons introduit une deuxième hypothèse (dite minima) de croissance démographique.

Marocains musulmans

fig. 1



supposent une base d'information. Cette étude aurait-elle pour seul résultat de montrer la nécessité pour le Maroc de procéder rapidement à un recensement général de la population et à l'institution obligatoire, assortie d'une active campagne de propagande, d'un état civil, elle serait indispensable.

Nous distinguons dans cette étude trois populations : la population marocaine musulmane, qui est la plus importante, la population marocaine israélite et la population européenne ; l'évolution de ces deux dernières ne dépendant pas essentiellement d'un phénomène d'accroissement naturel comme la première, mais d'un phénomène socio-politique d'émigration, il convient de les étudier à part. Ceci sera fait à la fin de l'étude.

Nous nous proposons trois objectifs en ce qui concerne la population musulmane :

1°) **Prévoir globalement l'évolution de la masse de la population jusqu'en 1965**, année terminale de notre perspective. Nous ne pensons pas qu'une perspective à plus long terme ait grand sens.

2°) **Prévoir la répartition de la population entre les villes et les campagnes.**

3°) **Prévoir la structure par âge de la population pour 1955 (2) et 1965.** Les sexes ne seront pas distingués, les calculs ayant montré que les données de base ne sont pas assez bonnes pour que la prévision par sexe ait un sens.

Nous supposons la population « fermée », c'est-à-dire que nous négligerons les mouvements possibles d'émigration et d'immigration qui en fait ne sauraient être que minimes dans les années prochaines.

Toutes ces prévisions peuvent être discutées dans le détail, mais les ordres de grandeur semblent très valables. Nous pensons avoir avancé une telle étude aussi loin qu'il était possible, en faisant les hypothèses les plus vraisemblables et compte tenu de l'insuffisance de l'information, trop ancienne, trop imparfaite ou trop fragmentaire.

I. — LES DONNEES BRUTES ET RECTIFIEES DU RECENSEMENT DE 1952

En l'absence de données valables sur les mouvements naturels de la population, il est indispensable de posséder une pyramide des âges correcte afin de se livrer aux essais de prévision démographique. Celle-ci peut être construite à partir des données du recensement de 1952 dans l'ex-zone sud.

Les données brutes du recensement donnent les effectifs indiqués ci-dessous dans le tableau I pour les tranches d'âge mentionnées, choisies de manière

à éliminer au maximum « l'attraction des nombres ronds » qui pousse les recensés à déclarer des âges pairs ou se terminant par un 0 ou un 5, et à faciliter les calculs pour obtenir les tranches d'âge désirées de la pyramide des âges en 1965. On a de plus arrondi tous les nombres.

Tableau I. — Pyramide (brute) des âges en 1952 (ex-zone sud)

Tranches d'âge	Effectifs
0 et 1	400.000
2 - 6	1.430.000
7 - 16	1.470.000
17 - 26	1.250.000
27 - 36	1.140.000
37 - 46	740.000
47 - 56	480.000
57 - 66	330.000
67 et +	200.000
Total.....	7.440.000

Il apparaît clairement que la pyramide obtenue, qui est représentée sur la figurine 1 (où l'on a omis la première tranche d'âge) ne peut représenter la structure réelle par âge de la population. La tranche 0-1 est trop faible, la tranche 2-6 très gonflée, les tranches 7-16 et 17-26 sont trop faibles et les tranches supérieures trop importantes. Ces anomalies s'expliquent : en l'absence d'état civil, la plupart des recensés ignorent leur âge exact ; les adultes ont dû souvent déclarer un âge supérieur à leur âge réel : femmes mariées jeunes et considérées après leur mariage comme des adultes, hommes se vieillissant à cause du prestige attaché à l'âge, synonyme d'expérience et de sagesse... L'âge déclaré des jeunes enfants a été de même faussé, et tout permet de penser que le groupe 2 à 10 ans a été gonflé artificiellement au détriment du groupe 0-1 et des moins de 20 ans.

Il faut donc « redresser » la pyramide des âges, afin d'obtenir une structure par âge exacte.

Pour ce faire, nous avons supposé :

1°) **Que la pyramide des âges ne devait pas présenter d'irrégularité notable.** Cette hypothèse est assez sûre, puisqu'il n'y a eu au Maroc ni guerre, ni famine, ni épidémie importantes depuis le début du XX^{ème} siècle ; par ailleurs, la pyramide algérienne qui est beaucoup mieux connue est régulière.

2°) **Que le taux moyen de fécondité au Maroc était celui de l'Algérie.** Il est en effet très probable que les taux de fécondité sont voisins en raison des nombreux caractères sociologiques communs pré-

(2) Ce terme de prévision peut sembler paradoxal pour l'année 1955 ; cependant on peut parler de « prévision du passé » lorsqu'on ne possède que des renseignements sur le passé lointain et pas sur le passé proche.

sentés par les populations algérienne et marocaine. Nous avons donc adopté un taux de 195 ‰ (3).

3^o) **Que les taux de mortalité par tranche d'âge au Maroc en 1952 étaient ceux de l'Algérie en 1948**, le taux algérien étant voisin de 25 ‰ en 1948, taux habituellement pris pour le Maroc en l'absence d'informations exhaustives (les constatations des bureaux d'hygiène de sept grandes villes de l'ex-zone sud donnent un taux de 23 ‰ qui est sans doute inférieur à la réalité). Le taux de mortalité infantile a été estimé à 20 %.

4^o) **Qu'à la population recensée, il fallait ajouter 50.000 hommes**, effectif approximatif des militaires marocains appartenant à l'armée française en 1952 et ayant échappé au recensement, qu'ils soient en Allemagne, en France, en Indochine ou au Maroc.

Le redressement de la pyramide a été opéré par approximations successives. Partant de la pyramide brute, on a calculé de deux façons différentes le nombre annuel de naissances vivantes ; on a trouvé le même résultat : 350.000. Partant de ce nombre, on a construit la base de la pyramide et rectifié le haut de façon à obtenir une pyramide régulière. Partant de cette nouvelle pyramide pour opérer comme précédemment on a trouvé le nombre rectifié de naissances vivantes : 340.000. La deuxième pyramide ainsi obtenue peut être considérée comme représentant la structure réelle par âge de la population marocaine.

Elle est donnée dans le tableau II ci-dessous et figure en pointillé sur la figure 1 qui permet de comparer les pyramides brute et rectifiée.

Si l'on compare les groupes 2-6 et 7-16 on constate une décroissance extrêmement rapide des générations ce phénomène doit être en partie attribué à la disette consécutive à la sécheresse de 1945 qui a dû beaucoup augmenter la mortalité infantile. On voit aussi d'une façon générale la décroissance rapide des effectifs avec l'âge : ceci indique que la mortalité a dû être très élevée au Maroc, au moins jusqu'en 1930.

Tableau II. — **Pyramide (rectifiée) des âges en 1952**
(ex-zone sud)

Classes	Effectifs
0	290.000
1	260.000
2 - 6	1.170.000
7 - 16	1.740.000
17 - 26	1.320.000
27 - 36	990.000
37 - 46	700.000
47 - 56	480.000
57 - 66	320.000
67 et +	200.000
Total.....	7.490.000

Notons qu'une génération de 340.000 naissances vivantes correspond à un taux de natalité compris entre 45 et 46 ‰ et à un taux d'accroissement naturel compris entre 2 et 2,1 % en 1952.

Ces conclusions ne concernent que l'ex-zone sud. Mais si l'on remarque d'une part que celle-ci regroupe la plus grande partie de la population marocaine et d'autre part que les populations du Maghreb ont des caractères démographiques voisins, on voit qu'elles peuvent être étendues sans un trop grand risque d'erreur à l'ex-zone nord.

Par la suite, nous supposons donc aussi que les populations des deux anciennes zones ont une structure par âge identique.

II. — PREVISION GLOBALE

L'imperfection des données de base rend difficile une prévision de population à partir de la pyramide des âges, en utilisant les taux de mortalité et de fécondité par groupes d'âge ; on fera donc d'abord une perspective globale.

Si l'on rapproche les recensements de 1936 et 1952 dans l'ex-zone sud qui présentent des défauts, mais sont valables dans le domaine du comptage global, on voit que la population a progressé au rythme moyen annuel de 1,5 %. Le rythme étant d'environ 2 % en 1952, on constate qu'il augmente progressivement.

Nous ferons deux hypothèses sur le rythme futur d'accroissement de la population.

1^o) **Une hypothèse maxima** : Nous supposons que le taux d'accroissement naturel, différence entre le taux de natalité et celui de mortalité, s'accroît par abaissement progressif du taux de mortalité de 0,5 ‰ par an ; en première approximation nous pouvons supposer fixe le taux de natalité.

2^o) **Une hypothèse minima** : Le taux d'accroissement naturel se maintient à 2 %.

Pour notre part, nous pensons d'ailleurs que l'évolution se déroulera de façon plus proche de l'hypothèse maxima que de l'hypothèse minima.

Nous connaissons par ailleurs :

1^o) la population musulmane de l'ex-zone sud en 1952 : 7.490.000 ;

2^o) la population musulmane de l'ex-zone nord en 1950 : 960.000 ;

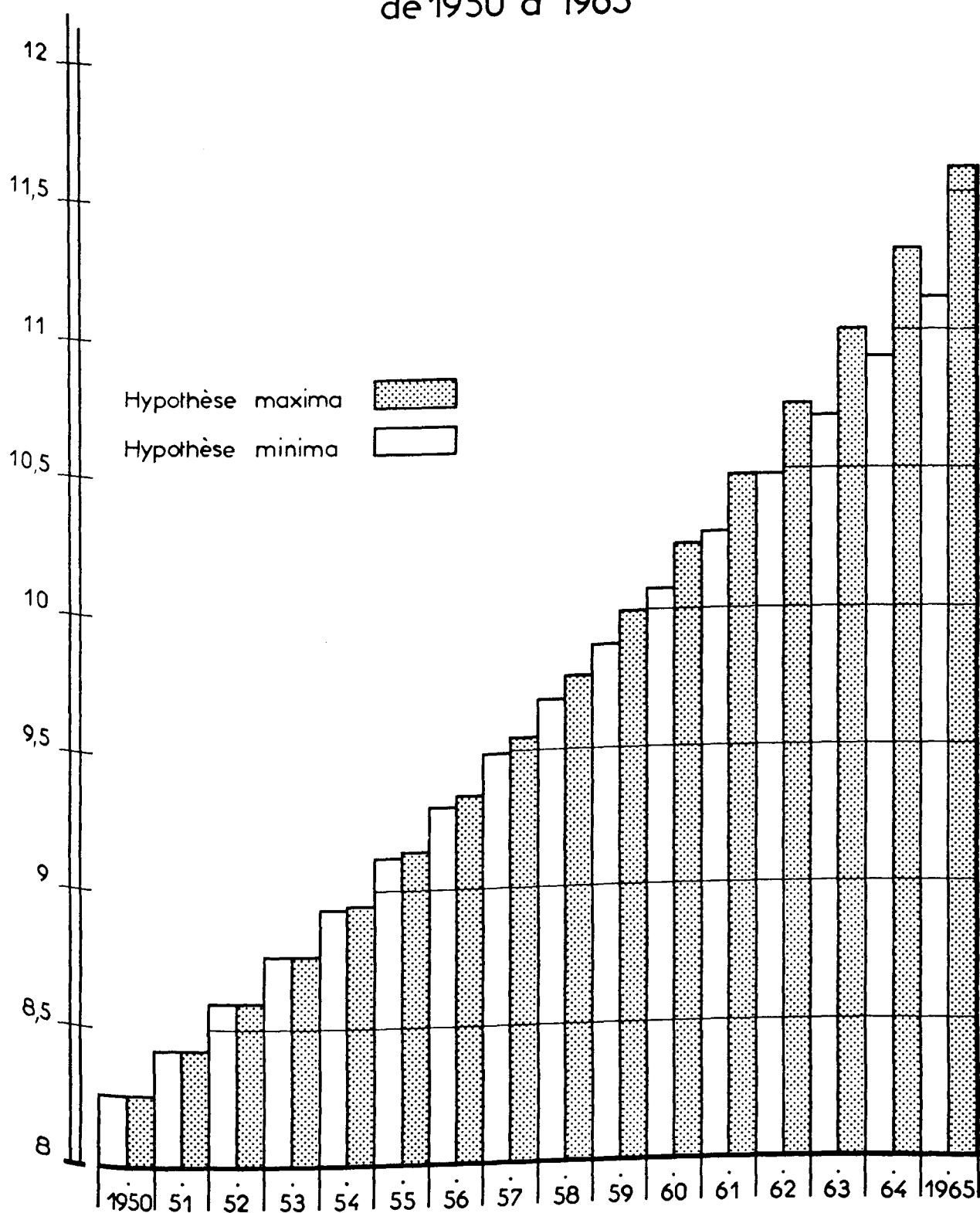
3^o) la population de Tanger estimée à 115.000 en 1952.

On peut en déduire la population totale du Maroc en 1950 et 1952. Appliquant nos deux hypo-

(3). L'imprécision de nos données et le caractère hypothétique de ce taux nous ont fait renoncer à appliquer des taux de fécondité par tranche d'âge.

Fig. 2

Population musulmane
de l'ensemble du Maroc
de 1950 à 1965



thèses d'accroissement démographique, nous obtenons le tableau III, le taux d'accroissement naturel augmentant de 2 à 2,6 % dans l'hypothèse maxima, restant égal à 2 % dans l'hypothèse minima.

Tableau III. — Population musulmane de l'ensemble du Maroc de 1950 à 1965 (4)

Année	Hypothèse minima		Hypothèse maxima	
	Taux d'accroissement naturel	Population	Taux d'accroissement naturel	Population
1950	%	8.260.000	%	8.260.000
1951	2	8.425.000	2	8.425.000
1952	2	8.595.000		8.595.000
1953	2	8.765.000	2,1	8.765.000
1954	2	8.940.000		8.950.000
1955	2	9.120.000	2,2	9.140.000
1956	2	9.305.000		9.340.000
1957	2	9.490.000	2,3	9.545.000
1958	2	9.680.000		9.765.000
1959	2	9.875.000	2,4	9.990.000
1960	2	10.070.000		10.230.000
1961	2	10.275.000	2,5	10.480.000
1962	2	10.480.000		10.740.000
1963	2	10.690.000	2,6	11.010.000
1964	2	10.905.000		11.295.000
1965	2	11.120.000		11.590.000

Ces taux ne doivent pas surprendre ; celui de l'Algérie est compris entre 2,5 % et 3 % et une fois effectué les rectifications nécessaires provenant du sous-enregistrement à l'état civil, ce sont les **taux de nombreux pays d'Afrique et d'Asie**. Dans l'ensemble de ces pays, il y a eu une rupture de l'équilibre démographique due au fait que la fécondité se maintenait à son niveau traditionnel (celui de l'Europe au 17^{ème} siècle), tandis que la mortalité baissait et rejoignait celle de l'Europe au début du 20^{ème} siècle. En effet la fécondité dépend surtout de facteurs sociologiques et économiques qui ne varient que lentement, alors que la mortalité dépend largement de facteurs sanitaires ; l'action sanitaire relativement rapide, efficace et peu coûteuse a précédé de beaucoup l'évolution économique et sociale ; la consommation alimentaire annuelle par tête n'a peut-être pas beaucoup varié, mais a été régularisée, ce qui a eu aussi pour conséquence une baisse de la mortalité plus que de la fécondité.

En 10 ans, de 1955 à 1965, dans l'hypothèse minima, la population doit passer d'environ 9 millions à 11 millions, c'est-à-dire une agmentation d'environ 2 millions ; dans l'hypothèse maxima, d'environ 9 millions à 11 millions et demi, c'est-à-dire une augmentation d'environ 2 millions et demi.

(4) Tous ces nombres, ainsi que ceux qui sont donnés par la suite, sont relatifs au milieu de l'année considérée. Voir également fig. 2.

L'accroissement moyen annuel de la population (excès des naissances sur les décès) est donc compris entre 200.000 et 250.000, vraisemblablement plus près de ce dernier chiffre que de l'autre.

Cet accroissement aura, entre autres deux conséquences économiques importantes :

1^o) **Sur la consommation** : chaque année, il y a entre 200.000 et 250.000 bouches de plus à nourrir. La production nationale doit augmenter en conséquence.

2^o) **Sur l'investissement** : cette croissance démographique entraînera aussi pour les générations en âge de travailler la nécessité d'augmenter le volume des investissements démographiques : éducation, logements et outillages pour la période où les enfants parviendront à l'âge adulte.

Ces effets se conjuguent avec :

- le désir d'augmenter le niveau de vie par tête,
- la nécessité d'augmenter le niveau des investissements par tête.

III. - PREVISION DE REPARTITION DE LA POPULATION ENTRE LES VILLES ET LES CAMPAGNES

La population urbaine sera définie de la même façon qu'au recensement de 1952, comme l'ensemble des habitants vivant dans les 19 municipalités urbaines et les centres de plus de 1.000 habitants (voir pages XV à XVII du volume III du recensement).

1. — Hypothèses de base

a) Les taux d'accroissement naturel de l'ensemble de la population du Maroc seront ceux donnés dans le paragraphe précédent, en prenant successivement les hypothèses maxima et minima.

b) On estimera que le taux d'accroissement naturel est le même dans les villes et dans les campagnes.

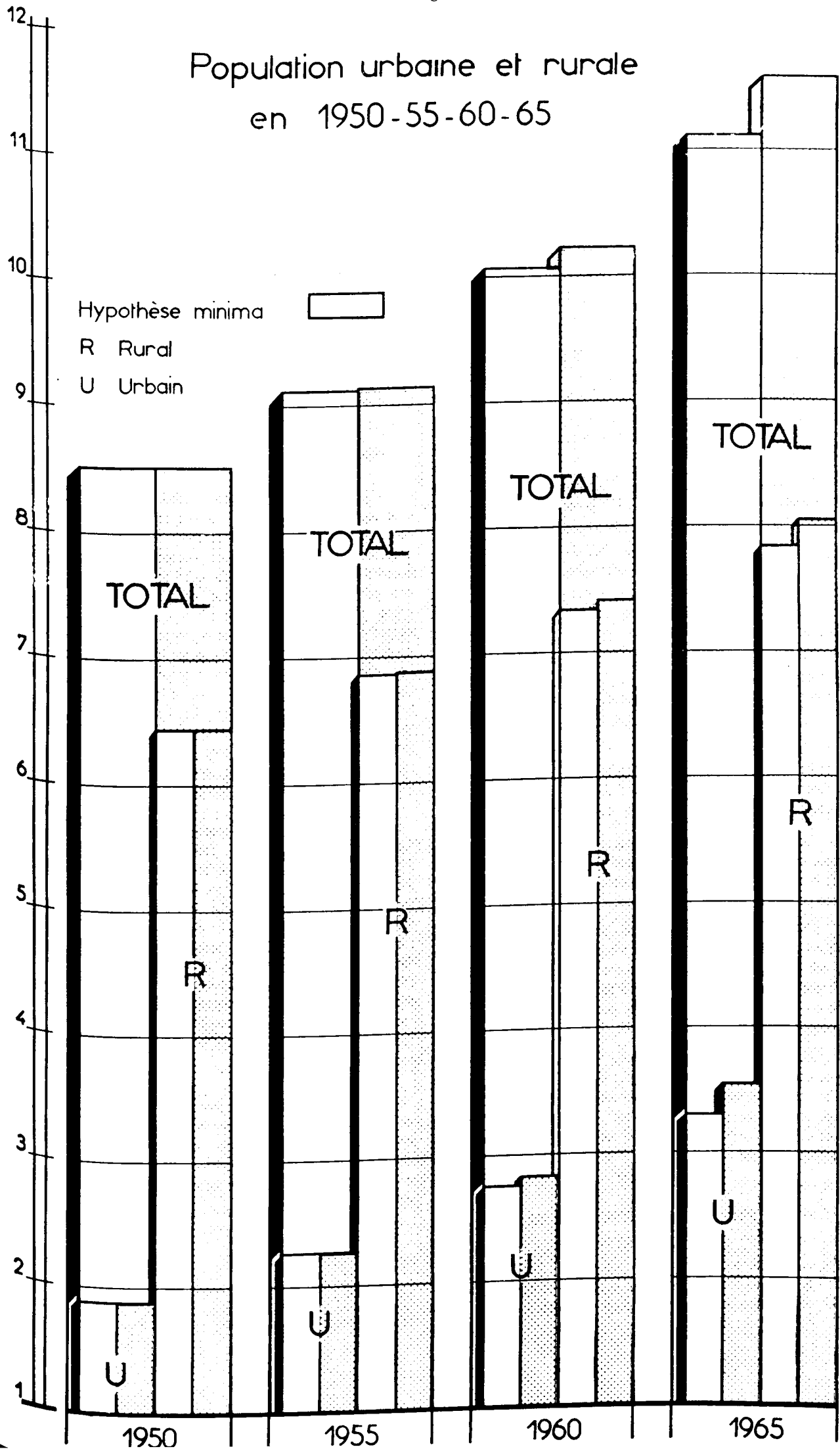
Cette hypothèse est un peu arbitraire, mais elle est vraisemblable et en l'absence totale d'informations sur ce sujet, on ne peut en adopter une autre.

c) On estimera que le tiers de l'accroissement démographique rural annuel est absorbé par les mouvements de migration vers les villes.

Ce coefficient d'1/3 a été calculé en comparant les recensements de 1936 et 1952, compte tenu de l'hypothèse b) ; on suppose donc que la tendance observée de 1936 à 1952 se poursuivra. Notons que les extensions de périmètres urbains sont ici comprises dans le mouvement campagne-ville ; ceci est normal puisque l'urbanisation peut provenir d'un déplacement de population des campagnes vers les villes ou de l'agrandissement de villes qui sont amenées à absorber des localités rurales.

Fig. 3

Population urbaine et rurale en 1950-55-60-65



Comment évoluera de 1956 à 1965 la population israélite pour l'ensemble du Maroc ? Il est très difficile de le prévoir, mais on peut au moins donner « une fourchette » entre les bras de laquelle elle se trouvera. D'une part, elle ne saurait dépasser en 1965 le nombre de 200.000 (cas où tout mouvement d'émigration serait arrêté et où l'accroissement naturel serait voisin de celui des musulmans); d'autre part elle n'a guère de chance de tomber au-dessous de 100.000, le mouvement d'émigration ayant été très ralenti depuis quelques temps.

On voit donc qu'en 1965, la population israélite représentera 1 à 1,8 % de la population marocaine totale.

Les israélites sont donc une fraction minime de l'ensemble des Marocains et ils ne peuvent influencer notablement sur des problèmes tels que ceux de la consommation, de la scolarisation ou de l'emploi. On peut supposer leur structure par âge semblable à celle des musulmans en ne faisant que des erreurs négligeables. Par contre, si l'on étudiait la population active, l'influence des Israélites ne serait pas négligeable, ceux-ci étant surtout concentrés dans les villes et dans certaines professions déterminées (artisans, commerçants, professions libérales).

VI. — LA POPULATION EUROPEENNE

Il est encore plus difficile de prévoir l'évolution de la population européenne; on peut certainement affirmer qu'elle diminuera, mais de combien ? L'absence de bonnes informations statistiques sur l'émigration et l'immigration fait même que l'on ne peut avancer que des estimations sur l'évolution en 1956 et 1957.

Deux raisons au moins influenceront sur le départ des Européens :

1°) **La relève professionnelle des Européens par les Marocains.** En 1965, on peut penser que les petits fonctionnaires, employés et commerçants, les ouvriers qualifiés qui forment actuellement la grande masse des Européens auront presque entièrement disparus.

2°) **L'expansion française** qui crée un fort appel de main-d'œuvre et de techniciens.

Au milieu de l'année 1955, on pouvait estimer pour l'ex-zone sud à environ 450.000 le nombre d'étrangers vivant au Maroc: 350.000 Français, 40.000 Algériens (population assez mal connue) et

60.000 autres (Espagnols, Portugais...); pour l'ex-zone nord à environ 90.000 presque tous Espagnols; Pour Tanger, à environ 50.000, soit au total près de 600.000 étrangers.

Les départs en ce qui concerne l'ex-zone sud peuvent être évalués à 30.000 en 1956 et 50.000 en 1957. En face de ces nombres l'accroissement naturel et les arrivées au titre de l'assistance technique ne sont pas très importants et peuvent être négligés en première approximation.

Si l'on tient compte tant du rythme de ces départs que des besoins du Maroc en techniciens, et que du fait que la plupart des Algériens rentreront dans leur pays lorsque le conflit actuel sera terminé, on peut penser qu'en 1965 la population étrangère dans l'ensemble du Maroc sera comprise entre 100.000 et 200.000.

CONCLUSION

En définitive, en 1965, la population du Maroc serait comprise entre les limites suivantes.

Population musulmane :

entre 11.120.000 et 11.590.000

Population israélite :

entre 100.000 et 200.000

Population étrangère :

entre 100.000 et 200.000

Ensemble :

entre 11.310.000 et 11.990.000

Cette étude a permis de dégager quelques renseignements démographiques fondamentaux nécessaires pour pratiquer une politique efficace et rationnelle en matière de scolarisation, d'emploi, d'habitat urbain... Mais il convient de ne l'utiliser qu'avec prudence, en raison des hypothèses que nous avons été forcés de faire à cause de l'insuffisance de l'information. Si nous avons estimé, malgré tout, pouvoir avancer certains ordres de grandeur, c'est en espérant fournir une première approche des questions démographiques sur quelques points essentiels et souligner la nécessité d'un travail plus profond. Celui-ci exigerait un prochain recensement général de la population et l'institution d'un état civil obligatoire.

Paul DUBOIS.

ANNEXE :

RESUME

1°) Population musulmane : prévision globale et prévision de répartition ville-campagnes.

Le Maroc est un pays en pleine croissance démographique. Les perspectives suivantes peuvent être avancées en faisant deux hypothèses : l'une minima, l'autre maxima ; l'évolution démographique réelle sera sans doute plus conforme à cette dernière qu'à l'autre.

Année	Taux d'accroissement naturel	Population totale	Population urbaine	Population rurale
hypothèse minima				
1950..	%	8.260.000	1.840.000	6.420.000
1955..	2	9.120.000	2.260.000	6.860.000
1960..	2	10.070.000	2.740.000	7.330.000
1965..	2	11.120.000	3.290.000	7.830.000
hypothèse maxima				
1950..	2	8.260.000	1.840.000	6.420.000
1955..	2,2	9.140.000	2.270.000	6.870.000
1960..	2,4	10.230.000	2.820.000	7.410.000
1965..	2,6	11.590.000	3.540.000	8.050.000

En 10 ans de 1955 à 1965, l'augmentation minima de la population est de deux millions ; l'augmentation maxima de deux millions et demi. Cet accroissement est à répartir dans les deux cas à peu près moitié entre les villes et les campagnes.

2°) Population musulmane : prévision de structure par âge.

Dans l'hypothèse maxima, la plus proche sans doute de l'évolution réelle (fécondité constante et mortalité décroissante) la structure par âge ne

variera pratiquement pas entre 1955 et 1965. 51 % de la population a moins de 20 ans. La répartition en 3 classes d'âge : jeunes, actifs, vieillards donne le résultat suivant :

	1955	1965
0 - 14	41,5	42
15 - 64	55	54
65 et +	3,5	4
Total	100	100

La population active augmente en moyenne de 125.000 par an ; en conséquence chaque année il y a 35.000 travailleurs masculins supplémentaires sur le marché du travail dans les villes.

La population scolarisable augmente en moyenne de près de 45.000 tous les ans. Un Marocain sur cinq est en âge d'être écolier.

3°) Population israélite et étrangère.

La population israélite sera sans doute comprise entre 100.000 et 200.000 en 1965.

On ne peut avancer aucun nombre avec certitude en ce qui concerne la population européenne, l'évolution dépendant avant tout de facteurs socio-politiques ; on peut avancer pourtant qu'elle sera comprise entre 100.000 et 200.000.

La population totale du Maroc serait donc comprise entre 11.320.000 et 11.990.000 en 1965.

Tous ces résultats ne sont que des ordres de grandeur qui doivent être maniés avec une certaine prudence, à cause de l'insuffisance des informations de base. Un prochain recensement général de la population et l'institution d'un état civil obligatoire apparaissent tout à fait nécessaires au Maroc.